



---

# RÈGLEMENTS ET POLITIQUES 2022-2023

Secteur récréatif et camp de jour

## TABLE DES MATIÈRES

---

1	Accueil .....	2
2	Inscription.....	2
3	Déroulement des cours .....	2
4	Accès au gymnase.....	2
5	Collations .....	2
6	Non-résidents.....	3
7	Absence du participant.....	3
8	Rabais familial.....	3
9	Annulation de cours .....	3
10	Retard de paiement – Secteur Récréatif .....	4
11	Politique de remboursement.....	4
12	Remboursement en cas de blessure ou maladie .....	4
13	Crédit d'impôt .....	5
14	Consentement .....	5
15	Politique d'intégrité – Gymnaste .....	5
16	Politique d'intégrité – Parents .....	6
17	Sélection secteur compétitif.....	7
18	Tenue vestimentaire .....	7

Afin d'offrir le meilleur service possible à ses membres, le Club de gymnastique Mégagym s'est doté de règlements et de politiques qui permettent au club de bien gérer le déroulement de ses activités.

## 1 ACCUEIL

---

En cas de pluie ou dès la première neige, nous vous demandons de retirer vos souliers/bottes d'extérieur à l'entrée du local et les déposer à l'endroit prévu à cet effet, afin de préserver un endroit sécuritaire, propre et sec pour les petits pieds nus de vos enfants!

## 2 INSCRIPTION

---

- Elles se font via la plate-forme pro inscription à l'adresse suivante : <https://megagym.proinscription.com/inscription>
- Les coûts d'inscription comprennent une affiliation annuelle (valide du 1er septembre au 31 août de chaque année) à la Fédération de gymnastique du Québec.
  - i. Dans le cadre du cours de parent-enfant, veuillez noter que seul l'enfant est affilié.
- Paiement par carte de crédit

## 3 DÉROULEMENT DES COURS

---

- À leur arrivée, les enfants peuvent déposer leurs effets personnels dans l'un des deux vestiaires à leur disposition. Ils peuvent ensuite attendre dans le corridor principal, les entraîneurs viendront chercher chaque groupe à l'heure prévue du cours.
- Évaluation: Dès le début de la session, les enfants de 5 ans et plus seront évalués selon le programme récréatif maison en place. À la fin de la session, votre enfant recevra son carnet d'évaluation rempli avec les éléments réussis afin que vous puissiez suivre son évolution.

## 4 ACCÈS AU GYMNASÉ

---

- Pour des raisons de sécurité, seuls les gymnastes et les entraîneurs ont accès au gymnase pendant les cours. Une salle avec des chaises est à la disposition des parents afin de pouvoir regarder leurs enfants.
- La prise de photos et vidéos est strictement interdite.

## 5 COLLATIONS

---

- Une bouteille d'eau réutilisable est acceptée en tout temps à l'intérieur du gymnase à l'endroit prévu à cet effet.

- Pour les cours de plus de deux (2) heures, veuillez prévoir une collation santé (fruits, crudités, yogourt, barre tendre etc.).
- Veuillez noter que par prévention, tout aliment contenant des noix et/ou arachides sera refusé.

## **6 NON-RÉSIDENTS**

---

Des frais supplémentaires de 23 % s'appliquent sur le coût du cours pour les personnes ne résidant pas sur le territoire de la ville de Blainville, au niveau récréatif, pour un maximum de 130.00 \$ annuellement.

## **7 ABSENCE DU PARTICIPANT**

---

- Il n'est pas nécessaire de nous contacter pour nous aviser d'une absence.
- Afin de respecter le ratio du nombre d'enfants par entraîneur, il est impossible de substituer un cours manqué pour une autre journée.

## **8 RABAIS FAMILIAL**

---

- La politique de rabais familial s'applique aux membres d'une même famille résidant à la même adresse. Elle s'établit comme suit :
  - 5% au deuxième membre de la famille inscrit;
  - 10% au troisième membre de la famille inscrit;
  - 15% à partir du 4<sup>e</sup> membre et plus de la famille;
- Les rabais s'appliquent selon le prix des cours. Ainsi le 1<sup>er</sup> membre inscrit ayant la facture la plus onéreuse sera au prix régulier. Ensuite, le second membre ayant la facture la plus onéreuse aura droit à une réduction de 5%, le troisième 10% et le quatrième et plus 15%.

## **9 ANNULATION DE COURS**

---

- Au moment des inscriptions : L'association se réserve le droit d'annuler, de modifier un cours ou de jumeler des cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant pour tenir l'activité. Le cas échéant, un remboursement vous sera offert.
- En cours de session :
  - Mauvaise température : Un message spécial annoncera la tenue ou non des cours au plus tard à 14h00 la journée même en cas de température incertaine. Il est de votre responsabilité de vérifier la tenue de l'activité pour éviter un déplacement inutile. Le cours sera repris à la fin de la session. Veuillez noter qu'en cas de reprise, il est possible que la journée et l'heure diffèrent de l'horaire habituel.

- ii. Pour toute autre raison hors de notre contrôle (ex. : fuite de gaz, rue barrée, etc.), vous serez avisés le plus tôt possible. Le cours sera repris à la fin de la session. Veuillez noter qu'en cas de reprise, il est possible que la journée et l'heure diffèrent de l'horaire habituel.

## 10 RETARD DE PAIEMENT – SECTEUR RÉCRÉATIF

---

En choisissant de payer par versements la session de cours au secteur récréatif, le parent s'engage à faire ses paiements assidument. Sans quoi, après deux semaines de sursis, la participation du jeune athlète à son cours sera mis en suspend jusqu'à complétion du paiement dû.

## 11 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

---

- Une demande doit être placée via le formulaire disponible sur notre site web au megagym.ca
- Les remboursements sont effectués via le mode de paiement utilisé lors de l'inscription en ligne.
- Avant le début des cours : Le remboursement complet des frais de cours ainsi que les frais d'affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec.
- Après le début des cours : Le club s'engage à rembourser aux parents, sur demande, les frais reliés aux cours de gymnastique au prorata des cours non suivis avec une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % des frais reliés aux cours non suivis. Par ailleurs, les frais d'affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec ne sont pas remboursables.

## 12 REMBOURSEMENT EN CAS DE BLESSURE OU MALADIE

---

- Si l'athlète se blesse avant que l'association de gymnastique Mégagym de Blainville n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais, ni pénalité à payer. Le consommateur sera facturé à la date de reprise des cours, selon les tarifs stipulés à l'inscription. La demande écrite ainsi que le billet médical dûment signé par le médecin sont **OBLIGATOIRES**.
- Seuls les frais d'affiliation seront exigés au 1er septembre de l'année en cours.
- Si l'athlète se blesse après que l'association de gymnastique Mégagym de Blainville ait commencé son obligation principale, le consommateur peut être remboursé si :
  - i. L'arrêt est d'une durée minimum de deux (2) semaines **ET**
  - ii. Il y a présentation d'un billet médical appuyant la raison de l'arrêt.
    1. Les deux conditions sont **OBLIGATOIRE** pour obtenir le remboursement.

- a. Le remboursement sera selon la durée de l'absence et aux tarifs stipulés à l'inscription.
  - b. Un montant de 10 \$ sera diminué du montant remboursé.
- La demande de remboursement pour blessure ou maladie doit être faite via le formulaire en ligne sur notre site web megagym.ca.
  - La demande de remboursement doit être soumise au plus 1 semaine après la reprise des cours de l'athlète.

### **13 CRÉDIT D'IMPÔT**

---

- Activité physique : Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour l'activité physique d'un enfant. Votre reçu d'inscription fait office de reçu pour le crédit d'impôt. Tous nos cours récréatifs sont admissibles.
- Relevé 24 : Au moment de la délivrance des Relevés 24 (RL- 24), vous recevrez un courriel vous indiquant la procédure à suivre afin de pouvoir récupérer vos documents. Seulement les activités de camp de jour sont admissibles.
- L'association émet, pour le 28 février de chaque année, des reçus incluant les activités payées au courant de l'année précédente pour les enfants de 16 ans et moins. Ces reçus sont envoyés par courriel selon l'adresse au dossier.

### **14 CONSENTEMENT**

---

- En vous inscrivant, vous consentez à ce que les coordonnées du participant soient transmises à la Fédération de gymnastique du Québec et à la ville de Blainville pour des fins d'assurances et de statistiques. Ces informations ne seront jamais retransmises à une tierce partie pour des fins de sollicitations.
- Vous acceptez que l'AGMGB utilise, pour des fins promotionnelles et son site internet, les photos et vidéos prises au cours d'activités organisées par le club auxquelles participe votre enfant.
- Vous comprenez que la pratique de la gymnastique comporte certains risques de blessures. Vous donnez l'autorisation au personnel de l'AGMGB à donner les premiers secours au participant et à prendre les dispositions nécessaires au besoin.

### **15 POLITIQUE D'INTÉGRITÉ – GYMNASTE**

---

- Pour bénéficier de façon optimale de la pratique du sport ou du loisir, le joueur, l'athlète, la participante ou le participant doit avoir une attitude et un comportement qui découlent du plus pur esprit sportif ou de camaraderie.
- L'important n'est pas de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont elle ou il pratique la discipline (sportive ou de loisir). Elle ou il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de plaisir, tout joueur, athlète, participante ou tout participant devra :

Club de gymnastique Mégagym  
RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

- i. Jouer pour s'amuser en se rappelant que la pratique du sport ou du loisir n'est pas une fin, mais un moyen ;
- ii. Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif ;
- iii. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiel (le) s ;
- iv. Respecter en tout temps les officiel (le) s, les adversaires et leurs partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis ;
- v. Toujours rester maître de soi ;
- vi. Avoir une conduite exemplaire sur et hors plateaux en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème ;
- vii. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et suivre leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être ;
- viii. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire ;
- ix. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme ;
- x. Refuser et ne pas tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconque stimulant dans le but d'améliorer la performance ;
- xi. Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à l'entraîneur ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard ;
- xii. Prendre connaissance de la section « athlète » de la plateforme SportBienetre.ca.
- xiii. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- xiv. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

## **16 POLITIQUE D'INTÉGRITÉ – PARENTS**

---

- Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport ou le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique sportive ou du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :
- i. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants et les officiel (le) s ;
  - ii. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié ;
  - iii. Éviter toute violence verbale envers les participantes et les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens ;

- iv. Ne jamais oublier que leur enfant joue dans un sport ou participe à une activité de loisir pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents ;
- v. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme ;
- vi. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participantes et des participants adverses ;
- vii. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif ou de camaraderie ;
- viii. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire ;
- ix. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections ;
- x. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts ;
- xi. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match ;
- xii. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence ;
- xiii. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site [www.sportbienetre.ca](http://www.sportbienetre.ca) ;
- xiv. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre ;
- xv. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

## 17 SÉLECTION SECTEUR COMPÉTITIF

---

Quelques évaluations ont lieu pendant l'année pour les enfants ayant le désir d'entrer au secteur compétitif. Vous devez surveiller notre site internet ainsi que nos réseaux sociaux afin de connaître les dates de celles-ci.

## 18 TENUE VESTIMENTAIRE

---

- Tenue: Le **maillot du club** de gymnastique Mégagym est obligatoire pour les filles lors des cours de gymnastique et trampoline et le chandail est obligatoire pour les garçons lors des cours de gymnastique et/ou trampoline. Vous pouvez vous en procurer un au gymnase. La gymnastique se pratique pieds nus et les bas sont acceptés sur le trampoline.
- Cheveux: Les cheveux doivent être attachés afin de bien dégager le visage pour permettre une bonne vision et une bonne mobilité (surtout la tête à l'envers!).



Club de gymnastique Mégagym  
RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

- Bijoux: Pour des raisons de sécurité et d'équipement, seuls les clous d'oreilles sont acceptés. Les enfants doivent retirer anneaux d'oreilles, pendentifs, colliers, bracelets de poignets/chevilles et bagues. Pour les perçages, il est possible qu'il soit nécessaire d'apposer un pansement sur la zone percée (ex. : nombril).
- Parent-Enfant: Le parent accompagnateur doit être vêtu d'une tenue sportive.
- Objets perdus: Le club de gymnastique Mégagym n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.